OFI Kappastocks

FCP Diversifié

Rapport semestriel | Asset Management | **30 juin 2017**

ORIENTATION DE GESTION

OFI KAPPASTOCKS est un Fonds Nourricier du FCP Maître OFI RS EURO EQUITY SMART BETA.

Pour ses parts I et pour ses parts R, l'investissement sera réalisé pour au minimum 85% de l'Actif Net du Fonds dans les parts XL de l'OPCVM Maître, le reste de l'actif ne pouvant être composé que de liquidités et de contrats financiers conclus exclusivement en couverture de marchés.

OFI RS EURO EQUITY SMART BETA est en permanence exposé au minimum à 90% de son Actif Net sur les marchés actions de la zone Euro, le gérant d'OFI KAPPASTOCKS pourra néanmoins prendre des positions, dans la limite de 15% de son Actif Net, en vue de couvrir, partiellement ou totalement en fonction de ses convictions, son portefeuille à l'exposition de son FCP Maître aux risques actions par l'utilisation d'instruments tels que Futures et Options sur actions et indices d'actions et autre type de support actions, Swaps et Forwards sur actions et indices d'actions et autre type de support actions, négociés notamment sur des marchés réglementés et organisés, et/ou de gré à gré.

La fourchette d'exposition actions du Maître OFI RS EURO EQUITY SMART BETA est donc comprise entre 90% et 110% de l'Actif Net alors que celle du Nourricier OFI KAPPASTOCKS est comprise entre 0% et 110% de l'Actif Net.

Son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont similaires à ceux de l'OPCVM Maître.

Toutefois, des différences peuvent apparaître entre le Fonds nourricier et son Fonds maître en raison de la possibilité pour le Fonds nourricier de mettre en place une stratégie de couverture du risque actions.

En raison de ses propres frais et du recours aux instruments financiers à terme, la performance du Fonds Nourricier OFI KAPPASTOCKS sera différente de celle de l'OPCVM Maître OFI RS EURO EQUITY SMART BETA.

Rappel des caractéristiques du Fonds Maître

Classification AMF : Actions des Pays de la Zone Euro
Pour rappel, le Fonds Nourricier OFI KAPPASTOCKS reste classé « Diversifié ».

Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Dividendes Nets Réinvestis sur la durée de placement recommandée tout en mettant en œuvre une approche ISR.

Indicateur de référence

L'investisseur pourra comparer les performances du Fonds à celles de l'indice EURO STOXX calculé Dividendes Nets Réinvestis – Ticker SXXT. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de l'indice.

Stratégie de gestion

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des composants de l'indice EURO STOXX. Sur la base d'une allocation dynamique, le gérant investit sur les titres composant l'indice de son univers sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre dans son indice. Le Fonds investira essentiellement (90% de son Actif Net) dans la zone Euro, sans aucune contrainte de répartition sectorielle.

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin de privilégier une sélection «Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

1. Sur la base de son univers d'investissement, le gérant procède trimestriellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à une allocation sectorielle à partir de la volatilité de chaque secteur composite et de leurs corrélations jointes, afin d'équilibrer leurs contributions au risque global (critère financier) ;
2. Le gérant applique un filtre ISR aux composants de chaque secteur afin de ne conserver que les 2/3 des entreprises ayant les meilleurs scores ISR de leur secteur définis par l'équipe d'analyse ISR du groupe OFI (critère extra-financier) ;
3. Pour finir, l'allocation de chaque titre est faite de façon discrétionnaire, secteur par secteur, sous contrainte de l'allocation sectorielle faite initialement (critère financier).

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption…) ;

- dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux Environnementaux et Sociaux et de 30% pour la Gouvernance), d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus liés à l'analyse des enjeux clés. Cette note ESG est calculée sur 10.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

L'univers d'investissement éligible est défini, dans une approche best in class, par la sélection des 2/3 des meilleurs Scores ISR dans chacun des secteurs, au sein de l'univers d'investissement du Fonds (Indice Eurostoxx).

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir ou exposer de façon discrétionnaire le portefeuille aux risques d'actions par l'utilisation d'instruments tels que Futures et Forwards sur actions et indices d'actions, Options sur actions et indices d'actions, Swaps sur actions et indices d'actions. Le portefeuille du Fonds pourra être exposé via ces instruments jusqu'à 110% de l'actif net.

Profil des risques

Le profil de risque de l'OPCVM Nourricier OFI KAPPASTOCKS est similaire à celui de l'OPCVM Maître OFI RS EURO EQUITY SMART BETA défini ci-dessous, exception faîte que le Fonds Nourricier pourra prendre des positions, dans la limite de 15% de son Actif Net, en vue de couvrir son portefeuille à l'exposition de son FCP Maître aux risques actions.

Le Fonds est classé «Actions des pays de la Zone Euro». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque actions

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations, et sur des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de taux

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations à taux fixe baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de modèle

Le processus de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation deux modèles propriétaires, l'un servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille, l'autre de scoring extra financier (dont certains critères ESG). Il existe un risque que ces modèles ne soient pas efficients. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds de contrats financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Le Fonds Nourricier pouvant prendre des positions, dans la limite de 15% de son Actif Net, en vue de couvrir son portefeuille à l'exposition de son FCP Maître aux risques actions, il peut lui-même être potentiellement exposé au risque de défaillance de ses contreparties.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds de contrats financiers à terme négociés de gré à gré.. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

A compter du 17 janvier 2017, changement de dénomination du Fonds Maître : OFI SMART BETA ISR devient OFI RS EURO EQUITY SMART BETA.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Depuis le 25 novembre 2016, le Fonds OFI KAPPASTOCKS est devenu le Nourricier des parts XL d'OFI SMART BETA ISR entraînant :

- le changement d'indicateur de référence au profit de l'EURO STOXX ;
- la modification des modalités de souscriptions/rachats : cut off à 10H ;
- la modification de la durée de placement recommandée désormais de 5 ans ;
- la suppression de la commission de surperformance ;
- la modification des frais de gestion.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 01/01/2017 au 30/06/2017, le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	1 098,54
Autres actifs détenus par l'OPC	10 496 446,11
Total des actifs détenus par l'OPC	10 497 544,65
Comptes financiers	-0,49
Instruments financiers et Dettes	-6 660,83
Total des passifs	-6 661,32
Valeur nette d'inventaire	**10 490 883,33**

Evolution de l'actif net

	30/06/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF NET						
en EUR	10 490 883,33	13 256 726,18	35 419 956,08	68 644 369,04	57 667 762,26	7 995 594,87
Nombre de titres						
Catégorie de parts I	205,0000	286,0000	674,0000	1 064,2977	779,0000	-
Catégorie de parts R	864,1779	1 137,8115	2 723,3628	8 762,6118	10 528,4564	6 452,0000
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts I EUR	46 499,67	42 306,57	47 854,70	53 657,76	55 455,75	-
Catégorie de parts R EUR	1 109,08	1 016,90	1 162,49	1 316,56	1 374,15	1 239,24
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts I EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts I EUR	-	-8 295,53	-5 890,94	-206,06	3 454,14	-
Catégorie de parts R EUR	-	-207,84	-156,43	-18,39	65,69	214,40

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	100,05	99,99
OPC à capital variable	100,05	99,99
OFI RS EURO EQUITY SMART BETA XL	100,05	99,99
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence (suite)

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	236 546,18	3 883 144,65
OPC à capital variable	236 546,18	3 883 144,65

Promoteurs : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris
Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris
Dépositaire et Conservateur : SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris
Gestion administrative et comptable : SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris